



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
(Conforme au Règlement)

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 125 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** près de 40 % des enfants habitent à deux adresses différentes puisque leurs parents sont séparés;

**CONSIDÉRANT QU'**il est logistiquement possible d'offrir gratuitement le transport scolaire aux enfants à deux adresses différentes dès la rentrée puisque d'autres centres de services ou commissions scolaires le font déjà (ex. : commission scolaire Eastern Township);

**CONSIDÉRANT QUE** l'esprit de la loi sur le transport scolaire est de faciliter l'accès à l'école à tous les enfants du Québec équitablement et ce, peu importe leur situation sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** les enfants de la région de Sherbrooke vivant à deux adresses différentes sont pénalisés dans leur parcours scolaire puisqu'ils n'ont pas accès au transport pour se rendre à l'école lorsqu'ils résident à leur adresse secondaire.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de modifier la loi sur le transport scolaire afin de spécifier que l'enfant a le droit d'avoir accès gratuitement au transport scolaire dès la rentrée aux adresses de chacun de ses parents ou tuteurs légaux.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

**Geneviève Hébert**  
**Députée de Saint-François**

**30 janvier 2024**

**Date de signature de l'extrait**